



French

Statement of Paris Bar
Human Dimension Implementation Meeting 2019,
Warsaw, 16 September 2019 - 27 September 2019

September 23rd/Working session 10: Rule of law I, including: – Independence of the judiciary – Democratic law-making – Ensuring equal enjoyment of rights and equal participation in political and public life

Il est universellement reconnu que l'essence même d'une démocratie moderne repose sur le respect de l'Etat de droit.

Les principes démocratiques fondamentaux, tels que la séparation des pouvoirs et l'indépendance judiciaire, n'auraient pas beaucoup de sens en l'absence d'une profession d'avocat indépendante agissant comme un instrument à part entière de l'administration de la justice.

Une profession juridique véritablement indépendante peut soutenir la société dans ses efforts pour protéger et faire respecter les droits légitimes de ses citoyens face aux institutions politiques ou aux immixtions d'acteurs privés.

Il n'y a pas de plus grave problème affectant la profession d'avocat dans le monde que les multiples menaces qui pèsent sur son indépendance. Sans indépendance, les avocats sont exposés à des procédures disciplinaires, des radiations arbitraires, des violences physiques, des persécutions et même la mort.

Partout dans le monde, des avocats ont été pris pour cibles par des gouvernements et des acteurs privés simplement parce qu'ils agissaient dans l'intérêt public ou parce qu'ils défendaient des causes que certains, y compris le gouvernement, trouvent inacceptables.

Le 18 septembre, l'avocat néerlandais Derk Wiersum a été abattu devant son appartement, alors qu'il représentait un témoin important contre des barons de la drogue. Il a été assassiné au cœur de l'Europe parce qu'il avait tout simplement exercé sa profession d'avocat.

Aujourd'hui, dans de trop nombreux pays, les droits eux-mêmes et les systèmes qui les défendent sont remis en question, contestés, ignorés ou même anéantis.

Ces nouveaux défis nous imposent de définir clairement quelles sont les atteintes inacceptables aux droits fondamentaux de la personne et au devoir de l'avocat de

représenter ses clients sans ingérence ou pression extérieure et sans empiétement indu sur le principe du secret professionnel.

Un barreau fort et efficace peut exprimer clairement les préoccupations de la profession et aborder les questions touchant l'indépendance des avocats et la liberté des citoyens.

Il est alors à même de jouer un rôle particulièrement important dans la lutte contre les politiques gouvernementales pouvant nuire à la l'Etat de droit dans un pays.

Il est donc essentiel que les avocats puissent former et adhérer à des associations professionnelles autonomes pour représenter leurs intérêts. Pour qu'un barreau soit autonome, il doit pouvoir prendre ses propres décisions en utilisant des structures et des procédures claires et transparentes, représenter les intérêts de ses membres et pouvoir subvenir à ses besoins.

Le Barreau de Paris appelle les pays membres de l'OSCE à :

- soutenir la journée internationale de l'avocat en danger du 24 janvier 2020 qui sera consacrée aux avocats au Pakistan ;

- garantir l'indépendance des barreaux et des avocats, en tant que pilier de l'Etat de droit.

Le Barreau de Paris appelle les pays membres du Conseil de l'Europe :

- à soutenir l'adoption d'une Convention européenne sur la profession d'avocat conformément à la recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 24 janvier 2018.